

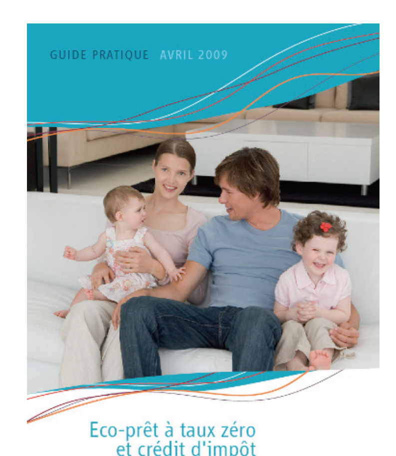
Communiqué de presse
Paris, le 7 avril 2009

Artisanat du Bâtiment / Grenelle de l'Environnement / éco-PTZ

Éco-PTZ et crédit d'impôt : un mode d'emploi à l'usage des pros

La CAPEB publie le 1er guide pratique dédié à la mesure-phare du Grenelle. Objectif : faire des 356 000 artisans du bâtiment les fers de lance du dispositif au plan local

Depuis le 1er avril, les ménages qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leurs logements peuvent obtenir un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) auprès de leur banque. Assurant 78 % du marché de l'entretien-amélioration, les artisans du bâtiment sont en première ligne pour informer les particuliers sur cette nouvelle ressource et les accompagner dans leurs travaux de rénovation thermique. Pour les aider à mener à bien leur mission de conseil, la CAPEB vient d'éditer un guide pratique : « *Eco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt : mode d'emploi* ».



Le guide présente les 3 dispositifs fiscaux auxquels les ménages ont potentiellement accès pour financer leurs travaux d'amélioration énergétique : l'éco-PTZ, le prêt LDD (« Livret Développement Durable ») et le crédit d'impôt sur les équipements sources d'économies d'énergie.

Les artisans apporteront ainsi aux particuliers des réponses précises sur les conditions d'éligibilité, les montants et le type de travaux concernés. En fonction de la situation de leurs clients, ils pourront les orienter sur le choix d'une mesure plutôt qu'une autre, voire leur conseiller d'opter pour une combinaison de plusieurs dispositifs dans certains cas.

Sont également listés tous les travaux et tous les matériels concernés par les aides, mesure par mesure ; notamment le fameux « bouquet de travaux » visé par l'éco-PTZ.

Enfin, une annexe propose les formulaires-types à remplir par les particuliers pour monter leur dossier de prêt.

Jean Lardin, président de la CAPEB, témoigne :

> « *En tant que principale organisation représentative de l'artisanat du bâtiment, la CAPEB a vocation à être le fer de lance des mesures du Grenelle et d'en accompagner la mise en œuvre concrète. Après avoir lancé Eco-artisan®, marque-repère pour les particuliers à la recherche de professionnels compétents en matière de rénovation énergétique,* ***nous comptons sur ce guide pratique pour permettre aux 356 000 artisans du secteur de se faire les relais de l'éco-prêt à taux zéro au plan local et assurer son succès auprès de leurs clients.*** »

Le guide sera disponible dans toutes les CAPEB départementales dès la semaine prochaine. **Il sera en outre diffusé le 17 avril prochain lors de l'Assemblée Générale de la CAPEB, à laquelle Jean Louis BORLOO participera** devant 1000 délégués chefs d'entreprises artisanales du bâtiment.

Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais – Tél : 01 53 60 50 00/77/81 – 06 08 56 78 06 et i.planchais@capeb.fr